

Orientation et stage en classe de 1ère :

à destination des familles de 1ère en annexe de la circulaire de rentrée

Angers, le 11 juillet 2025,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme du lycée mise en place en septembre 2019, 54 heures sont allouées à l'orientation.

Entre les heures de vie de classe et les AP Orientation conduites par le professeur principal, votre enfant bénéficiera de séquences au cours desquelles il précisera son projet d'orientation.

D'autres actions pourront être proposées comme les forums d'orientation, les journées découvertes de l'enseignement supérieur et, en 1 STMG tout particulièrement, une réflexion sur CV, lettre de motivation et entretien d'embauche, des visites d'entreprises ...

Dans son parcours individuel, il nous semble important que le lycéen puisse prendre un temps de découverte du monde de l'entreprise.

Pour tous nos élèves de 1 STMG, nous donnons un caractère **obligatoire** à un temps de stage et nous avons retenu la semaine **du lundi 15 au vendredi 19 décembre 2025**. Au retour des vacances, chaque élève devra réaliser une courte présentation orale de ce qu'il en aura appris.

Pour nos élèves de 1 GEN, nous donnons un caractère **facultatif** à ce stage et les incitons à prendre ce moment sur des temps de vacances.

Dans les 2 cas, une convention doit être signée entre la famille, l'entreprise et l'établissement ; en dehors du stage obligatoire en 1 STMG, nous sommes en mesure de signer ces conventions lorsque le stage a lieu pendant un temps où le lycée est ouvert au public, soit :

- la 1ère semaine des vacances de Toussaint
- la 1ère semaine des vacances d'Hiver
- la 1ère semaine des vacances de Pâques
- jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous vous invitons, dès à présent, à réfléchir à l'entreprise qui pourrait accueillir votre jeune au regard des centres d'intérêt de ce dernier.

Nous reviendrons vers vous à la rentrée pour vous préciser la procédure pour établir les conventions de stage.

Bel été à chacun,

Martine Chalumeau,
RP des 1ères

LYCÉE

2 rue Millet - BP 90129
49101 ANGERS CEDEX 02
02 41 81 42 00
lycee@gscls.com